

VILLEDEFONTENAY-AUX-ROSES



GILLES MERGY
PAULINE LE FUR
MAXIME MESSIER
LEA-IRIS POGGI
PIERRE KATHOLA
SONIA GOUJA
JEAN-YVES SOMMIER
ASTRID BROBECKER

CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Laurent HOTTIAUX
Préfet des Hauts-de-Seine
167/177 avenue Frédéric et Irène
Joliot Curie
92000 NANTERRE

A Fontenay-aux-Roses, le 20/01/2021

Objet : quartier des Paradis à Fontenay-aux-Roses – Charte partenariale de relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain

Monsieur le Préfet,

En notre qualité de conseillers municipaux de la commune de Fontenay-aux-Roses et dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Paradis à Fontenay-aux-Roses, nous souhaitons appeler votre attention sur les modalités d'application de la « charte partenariale de relogement ».

Cette charte a fait l'objet d'un vote du conseil municipal du 2 mai 2018 (délibération n°2) et a été signée par votre prédécesseur, M. Pierre Soubelet, M. Laurent Vastel, maire de notre commune, M. Jean-Didier Berger, président de Vallée Sud Grand Paris, M. Damien Vanoverschelde, directeur général de Hauts-de-Seine Habitat et par Mme Leila Djarmouni, présidente d'Action logement pour la région Ile-de-France.

Cette charte vise notamment à garantir le respect des engagements pris par chacun des signataires. Or, il apparaît qu'en pratique plusieurs dispositions clés de cette charte ne sont pas respectées.

1. Engagement de relogement (art. 2)

Dans son article 2, la charte prévoit la réalisation du projet à partir d'opérations tiroirs afin de permettre le maintien des habitants sur site, de limiter les travaux dans le temps et dans l'espace mais aussi d'organiser les relogements au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

En pratique, de nombreux locataires sont dans l'obligation de quitter le quartier pour une durée indéterminée et sans engagement écrit de la part du bailleur ou de la ville de Fontenay-aux-Roses de leur permettre de revenir sur notre commune une fois les travaux achevés.

Ce non-respect d'une disposition pourtant largement mise en avant par le Maire de Fontenay-aux-Roses pose la question de la crédibilité de la parole publique et met ainsi à mal la confiance de nos concitoyens dans leurs représentants élus.

Nous demandons donc de rassurer les habitants en leur communiquant un engagement écrit et en étant transparent avec les locataires sur ce point.

2. Concertation avec les habitants et associations locales représentatives (art. 5)

Dans son article 5, la charte évoque les modalités de concertation avec les habitants et notamment les associations locales représentatives.

En pratique, l'amicale des locataires des Blagis a été exclue de ce dispositif de concertation et la direction générale du bailleur ne l'associe pas à cette concertation malgré sa présence indéniable dans ce quartier.

L'enquête sociale dont la réalisation devait s'effectuer dans le quartier des Blagis se fait en pratique à Bagneux. Dans le cadre de cette enquête sociale, il était prévu que les locataires qui le souhaitaient devaient simplement indiquer leur souhait d'un retour sur le site à terme, charge au bailleur de leur proposer une solution transitoire le temps des travaux. En pratique, il leur est demandé d'effectuer trois demandes de logement...

Nous demandons donc que l'amicale des locataires soit intégrée au dispositif de concertation et que le relogement dans le quartier soit assuré pour les locataires qui le souhaitent.

3. Maintien du niveau des conditions de sécurité et l'entretien du fonctionnement des équipements actuels (art. 8)

Dans son article 8, la charte précise que le bailleur s'engageait pendant la phase précédant la démolition de l'immeuble à assurer la gestion des bâtiments, le maintien du niveau des conditions de sécurité et l'entretien du fonctionnement des équipements actuels.

En pratique, tous ces travaux d'entretien et de maintenance courant n'ont pas été réalisés. La situation s'est très légèrement améliorée à la suite de l'arrivée d'une nouvelle Présidente de l'amicale des locataires des Blagis qui a régulièrement appelé l'attention du bailleur sur ces points. Mais, les conditions de vie des locataires de ce quartier continuent de se dégrader (réparations

non faites, dépôts sauvages d'ordures...) malgré nos propres alertes, en tant qu'élus de l'opposition, au bailleur social.

Nous demandons donc que l'entretien soit maintenu et qu'une action réelle soit prise pour éviter les dépôts sauvages d'encombrants dans le quartier.

4. *Transparence de l'avancement du projet*

Ce projet de rénovation de ce quartier de notre ville a pris un retard conséquent et non déterminé y compris sur le volet création de logements à accession à la propriété avec par exemple le retrait par le promoteur concerné du permis de construire déposé concernant la construction d'un immeuble rue Alfred de Musset.

Nous demandons donc que les locataires et associations locales soient régulièrement informés de l'avancement du projet.

-0-

Ces divers éléments démontrant le non respect de la « charte partenariale de relogement » justifient le fait que vous demandiez aux différents signataires l'organisation d'un comité de suivi sous votre présidence, comité auquel seraient aussi conviés l'amicale des locataires des Blagis et les élus de l'opposition.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération.

*Gilles Mergy, Pauline Le Fur, Maxime Messier,
Léa-Iris Poggi, Pierre Kathola, Sonia Gouja,
Jean-Yves Sommier et Astrid Brobecker*